

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2014**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoints ;
Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - MM. DAHLET Gilbert - HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul.

Absent excusé :

M. FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir à Mme BUCH Marie-Claire.

1. Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Monsieur le maire présente les modalités de désignation des trois délégués titulaires et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Le bureau électoral est constitué du président, d'un secrétaire, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux élus les plus jeunes.

Les délégués sont élus sur une même liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panage ni vote préférentiel.

Après vote à bulletin secret et dépouillement des votes,

Le maire, président du bureau électoral, donne lecture du procès-verbal de l'élection et proclame les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13

- Sont déclarés élus titulaires :
 1. M. SCHMIDT Simon
 2. Mme SCHMITT Marie Anne
 3. M. BLOESING Théo

- Sont déclarés élus suppléants :
 4. Mme MICHELS Katia
 5. M. NUSSLEIN Paul
 6. Mme BUCH Marie-Claire

2. Travaux d'assainissement de la rue de la Mairie

Monsieur le maire expose la nature des travaux à réaliser en urgence sur le réseau d'assainissement de la rue de la Mairie, qui est particulièrement vétuste, avant de pouvoir poursuivre les opérations d'aménagement actuellement en cours.

Suite à la consultation de plusieurs entreprises et un affichage en mairie, trois offres recevables ont été déposées dans les délais impartis pour ce lot unique de l'assainissement.

Considérant le projet de remplacement des réseaux d'assainissement de la rue de la Mairie, finalisé par le SDEA ayant en charge la maîtrise d'œuvre,

Considérant sa délibération du 03 juin 2014 portant adoption du projet technique définitif de ces travaux et des modalités de passation du marché,

Attendu que la consultation des entreprises a été réalisée dans le cadre de la procédure adaptée de l'article 40 du code des marchés publics,

Vu le résultat de l'analyse des offres finalisée par la maîtrise d'œuvre,

Vu le caractère mieux disant de l'offre déposée par l'entreprise Rauscher,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et deux abstentions, décide de :

- Attribuer le lot unique "Assainissement" à l'entreprise Rauscher d'Adamswiller, ayant déposé l'offre la mieux disant pour la réalisation de ces travaux, pour un montant HT de 59.298,47 € HT ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget annexe 2014 de l'assainissement ;
- Autoriser Monsieur le maire à notifier et signer ledit marché à intervenir ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation des travaux.

3. Tarifs de l'accueil périscolaire

Monsieur le maire présente les nouveaux horaires de l'accueil périscolaire, qui impactent la grille tarifaire applicable à partir de la rentrée 2014.

Les principales modifications résultent d'une adaptation horaire sans remise en cause des tarifs pratiqués à partir du calcul du quotient familial.

Le montant forfaitaire de l'accueil du matin, organisé dans les locaux de la maternelle, s'applique pour la tranche horaire de 07 H. 00 à 08 H. 30. La pause déjeuner est ouverte de 12 H. 00 à 13 H. 45. L'accueil du soir demeure facturé pour une durée de deux heures, soit de 15 H. 30 à 17 H. 30, avec majoration par demi-heure supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter la nouvelle grille des horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée 2014,
- Adopter la nouvelle grille tarifaire prenant effet à la même date,
- Charger Monsieur le maire de la mise en œuvre de ces nouveaux horaires et de l'application des nouveaux tarifs.

4. Recrutement d'emplois saisonniers

Monsieur le maire présente la vingtaine de candidature réceptionnée suite à la déclaration de la vacance de postes d'agents saisonniers ouverts aux jeunes du village pour participer aux travaux d'embellissement et d'entretien du domaine communal.

Vu sa délibération du 03 juin 2014 portant création d'emplois saisonniers et fixant les conditions d'embauche,

Après analyse des différentes candidatures réceptionnées et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Recruter huit jeunes aux périodes suivantes :

Nom Prénom	Période de travail			
	01 au 16/07	17 au 31/07	01 au 17/08	18 au 31/08
1. DEMICHELI Guillaume	X			
2. BOIS Julia	X			
3. GROSS Laura				X
4. BACH Sophie		X		
5. LEHNERT Antony			X	
6. KOLB Guillaume				X
7. LAMPERT Mélissa			X	
8. MULLER Valentin		X		

- Charger Monsieur le maire de pourvoir, le cas échéant, aux éventuels remplacements,
- Autoriser Monsieur le maire à signer les contrats de travail et tous documents administratifs utiles à ces embauches.

5. Règlement du centre socioculturel

Madame l'adjointe au maire commente les modifications apportées au règlement intérieur de la réservation et de l'utilisation de la salle polyvalente, qui portent notamment sur les points suivants :

- Présentation obligatoire d'une attestation d'assurance,
- Accès à la salle le vendredi soir à partir de 20 H sauf dérogation accordée par l'occupant associatif habituel,
- Mise en œuvre du tri sélectif avec apports volontaires dans les conteneurs à verre,
- Limitation du bruit à l'extérieur de la salle,
- Nettoyage des locaux et des abords...

La location sera dorénavant autorisée pour les seuls jeunes du village sous réserve de :

- la signature conjointe d'un parent,
- la présence effective sur place de deux adultes, dont au moins un parent, et ceci tout au long de la soirée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le nouveau règlement de la salle socioculturelle.

Monsieur Gilbert DAHLET s'est retiré de la séance à 21 H. pour raisons professionnelles.

6. Location de la tonne à lisier

Monsieur le maire évoque la problématique de la location de la tonne à lisier, qui nécessite de plus en plus de réparations.

Acquise lors de la mise en fonctionnement du réseau séparatif d'assainissement en 1993, son utilisation devrait être restreinte à la seule activité d'épandage des boues de la station d'épuration. La réduction des heures d'utilisation de ce matériel roulant doit permettre de retarder son remplacement.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 11 voix pour, deux contres et deux abstentions, décide de :

- Réserver l'utilisation de la tonne à lisier aux seuls exploitants mandatés par le SDEA, pour l'évacuation et l'épandage de boues issues de station d'épuration,
- Cesser la location de la tonne à lisier avec effet immédiat.

7. Divers

✓ Recrutement d'un CDD au périscolaire

Monsieur le maire évoque le projet de recrutement d'agents à temps non complet afin de respecter les exigences réglementaires relatives au taux d'encadrement des enfants accueillis dans notre accueil périscolaire "Les Ecureuils" pendant la période estivale. Le temps d'activité est estimé à 30 heures hebdomadaires du 04 au 29 août 2014.

Après avoir examiné plusieurs candidatures,

Considérant les qualités professionnelles des candidates,

Vu les besoins temporaires de la structure d'accueil périscolaire « Les Ecureuils » pour encadrer les enfants accueillis,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Pourvoir le poste d'animatrice stagiaire, 2^{ème} classe, à raison de 30 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du SMIC ;
- Autoriser la signature d'un contrat à durée déterminée :
 - du 04 au 08 août 2014, avec Mme BRAUN Jennifer,
 - du 11 au 29 août 2014, avec Mme FAUTH Kelly,
- Charger Monsieur le maire de la publication de ce poste, de procéder à ces recrutements et signer tout document utile.

✓ Accueil d'une stagiaire au périscolaire

Dans le cadre de leur cursus scolaire, notre structure périscolaire accueillera une stagiaire pendant une durée de deux semaines pour lui permettre de découvrir les activités exercées par les agents ayant en charge l'animation et l'encadrement des enfants.

A l'issue de son stage, l'intéressée peut bénéficier du versement d'une gratification dont le montant pourrait être fixé à 75,- € par semaine effective de présence. Le stage a une durée de deux semaines, à raison de 5 jours hebdomadaires.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser une gratification de 150,- € à Mme Manon BELLOT, stagiaire, présente pendant deux semaines du 18 au 29 août 2014 ;
- Charger Monsieur le maire de mandater ces dépenses à l'issue des périodes de stage.

✓ **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Aménager le rond point du carrefour des RD 919 et 237 en tenant compte des contributions des exploitants agricoles utilisant des remorques à très grandes dimensions,
- Sanctionner la divagation des chiens errants dans les rues du village...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul		MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	
FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé	GUINEBERT Véronique	
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine		KIEFER Evelyne	
KIRSCH Jean-Paul		MULLER Bénédicte	